

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 28/02/2020 à 21 h**

Présents : François ARCANGELI, Philippe BUSSIÈRE, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Céline SALVIAC MALBERT, Eric RIET, Sylvie SIMPSON.

Excusé : Cinthya ARENAS, Francis PRADERE

Céline SALVIAC MALBERT est désignée secrétaire de séance.

### **1. Compte-rendu de réunions :**

Philippe BUSSIERE : Commission Culture de la Communauté de Communes : présentation du budget de la commission.

François ARCANGELI : - zone d'activité de Saint Martory le projet est bien avancé et ne nécessitera pas de seconde tranche au vu des réservations à ce jour.

- Maison médicale de Salies : arrivé d'un nouveau médecin avec son assistante.
- PNR : Présentation du projet au ministère.

### **2. Avancement des projets en cours**

#### **1.1 Réseau d'eau potable Pelach**

Achèvement des travaux prévu fin semaine 6.

Prévision de travaux pour 2021-2022 : Rue de Planque en deux tranches.

#### **1.2 Réseau Chaleur Bois**

La Garantie de Parfait Achèvement a été prolongée d'un an.

Panne moteur réparée – panne fusible à surveiller – panne petit convoyeur en cours de réparation.

Signature d'un contrat de maintenance informatique en cours pour le suivi de l'application de gestion de la chaufferie, des sous-stations et des abonnés.

Changement du contrat EDF Collectivités en cours. Passage de 60 KVa à 36 KVa.

La réunion publique a surtout attiré les foyers connectés.

#### **1.3 Site cinéraire**

Premières inhumations seconde quinzaine d'avril.

### **3. Piste d'envol parapentistes.**

L'association PROFIL souhaite aménager la piste d'envol en vue d'accueillir des delta planes et des personnes en situation de handicap. Pour cela Il faut procéder à une coupe des arbres dans la longueur et la continuité de la parcelle déjà déboisée.

L'accord sur la coupe est soumis à la vérification préalable qu'ils soient effectivement sur des parcelles de la commune.

Sylvie Simpson se rapproche de l'association Profil et de l'ONF pour faire le point.

#### **4. Concessions cimetière communal.**

##### Rétrocession de la concession C28 dans le nouveau cimetière :

Monsieur et Madame Diego MARCOS, domiciliés lieudit Couartet à ARBAS, ont saisi la commune au sujet d'une demande de rétrocession de concession funéraire. Ils ont acheté la concession n° C28, à ce jour vide de tout corps, dans le nouveau cimetière communal en 2006.

Reprise par la commune, cette concession pourrait être remise en vente, aussi Madame le Maire donne un avis favorable et propose le remboursement de l'achat contracté en 2006 soit 250 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la rétrocession de la concession de Monsieur et Madame Diego MARCOS moyennant la somme de deux cent cinquante euros (250 €).

Donne pouvoir à Madame Sylvie SIMPSON, Maire, pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette rétrocession.

##### Rétrocession de la concession N° 50 carré 4 ancien cimetière :

Monsieur Chistian BEC, domiciliée lieudit Tarrouges à ARBAS, a saisi la commune au sujet d'une demande de rétrocession de concession funéraire. Il a acheté la concession n° 50, carré n° 4, à ce jour vide de tout corps, dans le cimetière communal en 1982.

Reprise par la commune, cette concession pourrait être remise en vente, aussi Madame le Maire donne un avis favorable et propose le remboursement de l'achat contracté en 1982 soit 119,32 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la rétrocession de la concession de Monsieur Christian BEC moyennant la somme de cent dix-neuf euros et trente-deux centimes (119,32 €).

Donne pouvoir à Madame Sylvie SIMPSON, Maire, pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette rétrocession.

#### **5. Salle polyvalente de la mairie.**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à revoir le prix de location de la salle polyvalente de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 :

- Pour les Arbasiens  
55 € pour un jour  
30 € pour une demi-journée
- Pour les non Arbasiens  
105 € pour un jour  
55 € pour une demi-journée
- Associations  
gratuit
- Caution nettoyage  
40 €
- Caution dégradation  
150 €

Dès lors que la salle est louée pour des fêtes il faudra prévenir les locataires résidents au-dessus de la salle.

#### **6. Taux promus-promouvable.**

Madame le Maire, informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 26/02/2020,

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>TAUX (%)</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	
Rédacteur	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE : d'adopter les taux ainsi proposés.

### **7. Questions diverses**

Contrôle des bornes à incendie le 5 mars

Projet de création d'une Association regroupant les artisans et commerçants d'Arbas par les commerçants du marché dominical.

Trail 28 juin organisé par le Trail des 3 pics.

Courses draisienne 27 septembre organisée par O2Bike (école de vélo).

Séance levée à 22 heures.